



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

## Informations générales

Email de contact : [morgan.poyer@haute-garonne.gouv.fr](mailto:morgan.poyer@haute-garonne.gouv.fr)

Date de signature du CRTE : 29 décembre 2021

Nature juridique de la structure porteuse : Communauté de communes

Nom de la structure porteuse : Communauté de communes du Frontonnais

Si protocole de préfiguration : date de signature : 2021-08-16

## Signataires

Nature des signataires du CRTE :

- nom : CC du Frontonnais, SIREN : 200034957, nature : CC

## Stratégie

Nature des documents stratégiques et plans-programmes préexistants :

- PCAET
- SCOT
- PLPDMA

Liste des contrats figurant dans le CRTE :

- Convention globale CAF

Liste des programmes de l'ANCT intégrés :

- Petits villes de demain

Liste des orientations stratégiques, axes, ambitions, volets, objectifs... :

- Axe 1 : Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais
- Orientation 1 : Accueillir des nouvelles populations en assurant une gestion économe de l'espace ;
- Orientation 2 : Pratiquer un aménagement de l'espace exemplaire : combattre l'artificialisation des sols ; combattre le risque de banalisation et sauvegarder le cadre naturel ; préserver la biodiversité ; assurer la qualité du cadre de vie en favorisant le maillage vert et bleu ;



- Orientation 3 : Réduire la consommation énergétique grâce aux rénovations énergétiques et à la construction de bâtiments sobres ;
- Orientation 4 : Encourager les mobilités actives ;
- Orientation 5 : Encourager l'agriculture respectueuse de l'environnement et les circuits courts ;
- Orientation 6 : Protéger la ressource en eau ;
- Orientation 7 : Consommer de façon durable, grâce à une gestion sobre et efficace des ressources et au recyclage.
- Axe 2 : Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité
- Orientation 1 : Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations ;
- Orientation 2 : Exploiter les ressources et les compétences internes de façon optimale en faisant un recours opportun à la mutualisation des services ;
- Orientation 3 : Mener une politique éducative du territoire riche et cohérente, fondé sur le dialogue et le partenariat entre les communes et la CCF ;
- Orientation 4 : Diversifier l'offre de services de santé et mener une politique de lutte contre la dépendance et l'isolement des personnes âgées, handicapées et isolées ;
- Orientation 5 : Assurer un accès général et équitable au numérique ;
- Orientation 6 : Renforcer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
- Orientation 7 : Encourager la convivialité génératrice de lien social par un cadre urbain accueillant et la création d'espaces et équipements publics sportifs et culturels ;
- Orientation 8 : Associer les habitants et les acteurs du territoire à l'élaboration et la mise en œuvre des actions municipales et communautaires.
- Axe 3 : Consolider l'attractivité et le rayonnement territorial du Frontonnais
- Orientation 1 : Attirer des entreprises créatrices d'emplois et des activités productives respectueuses de l'environnement et économes en foncier ;
- Orientation 2 : Encourager le développement de l'emploi local, grâce notamment à la création des espaces de coworking et des solutions d'hébergement professionnel ;
- Orientation 3 : Encourager le développement des filières de formation sur le territoire ;

- Orientation 4 : Œuvrer pour la synergie entre l'emploi et les entreprises locales ;
- Orientation 5 : Travailler en cohérence et en réciprocité avec la Métropole de Toulouse et les EPCI voisins ;
- Orientation 6 : Soutenir la dynamique commerciale des centres-villes en encourageant l'achat local et en combattant la fuite commerciale ;
- Orientation 7 : Encourager une mobilité respectueuse de l'environnement et faciliter les déplacements à l'intérieur du Frontonnais et vers les territoires voisins.
- Orientation 8 : Promouvoir activement le tourisme en mettant en valeur le patrimoine naturel et le vignoble de Fronton

Réalisation d'un diagnostic initial du territoire : NC

Mise à jour du projet de territoire avec l'élaboration du CRTE : Non

## **Plan d'action**

Domaines d'action publique couverts :

- Circuits courts agricoles
- Pratique agricole durable, agro-écologie
- Espaces publics, espaces verts
- Extension urbaine maîtrisée
- Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels
- Gestion quantitative et qualitative de l'eau
- Gestion, valorisation des déchets, réemploi
- Economie sociale et solidaire
- Mobilités douces
- Organisation des déplacements
- Culture et patrimoine
- Formation professionnelle
- Santé et soins
- Usages et inclusion numériques
- Tiers Lieux
- Vivre ensemble, interdépendance et solidarité
- Efficacité énergétique

Nombre de fiches action (opération prête à démarrer) : -

Nombre de fiches projet (opération à travailler) : 24

## **Gouvernance et évaluation**

composition du COFIL :

- nom : CC du Frontonnais, SIREN : 200034957, nature : CC
- Préfet

Liste des instances de partenariat mobilisées ou créées :

Fréquence prévisionnelle annuelle de réunion du COFIL : None

Fréquence prévisionnelle annuelle de réunion du comité technique : None

Liste des partenaires socio-économiques :

Démarches de co-construction du CRTE : None

Existence d'un volet de coopération interterritoriale (dont volet transfrontalier) : Oui

Domaines d'action publique de la coopération interterritoriale : None

Définition d'indicateurs de suivi des objectifs opérationnels du CRTE : Non

État des lieux écologique renseigné à l'aune des 13 indicateurs du socle national : NC

Recours à la grille d'analyse ex-ante des actions :

## **Ingénierie et financement**

Recrutement d'un chef de projet / chargé de mission dédié : Non

Recrutement d'un volontaire territorial en administration : Oui

Mobilisation de l'ingénierie locale : None

Mobilisation d'une ingénierie externe :

- NON

Existence d'une maquette financière annexée (ou d'un état récapitulatif des différents financements) au jour de la signature du contrat : Oui

Montant total prévisionnel en euros des actions en dépenses de fonctionnement : -€

Montant total prévisionnel en euros des actions en dépenses  
d'investissement : -€

Montant total en euros des engagements financiers des collectivités locales  
et leurs établissements publics : -€

Montant total en euros des engagements financiers de l'Etat et de ses  
opérateurs Plan de relance : -€

Montant total en euros des engagements financiers de l'Etat et de ses  
opérateurs hors plan de relance : -€

Montant total prévisionnel en euros des cofinancements européens : -€

Montant total prévisionnel en euros des cofinancements privés : -€

Montant en euros des engagements financiers de la Banque des territoires : -  
€